



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le quatorze février, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoins au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de CAMUS Isabelle à POCHAT-BARON Pascal ; de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Josette LABAYE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 23
Représentés : 3
Votants : 26

Délibération n° 2023_022 – MARCHES PUBLICS

Attribution des marchés d'assurance de la commune

Les marchés d'assurance de la commune arrivent à échéance au 31 mars 2023. Une consultation des entreprises a été conduite du 17 novembre 2022 au 1^{er} février 2023.

Le marché comporte cinq lots :

- Dommages aux biens immobiliers et mobiliers de la commune ;
- Dommages et responsabilités de l'ensemble immobilier de La Sallazienne ;
- Responsabilité civile de la commune ;
- Assurance des véhicules terrestres à moteur ;
- Protection juridique et défense pénale des agents et des élus.

Le marché est prévu pour une durée maximale de 3 ans, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026.

La commission MAPA s'est réunie le 20 février 2023 et propose l'attribution des différents lots comme suit :

Garanties	Proposition de la commission	P.m. primes payés en 2023
Dommage aux biens immobiliers et mobiliers - Commune	GROUPAMA <i>Solution franchise à 2.000 €</i> 18.414 €	12.440 €
Dommages et responsabilités – Ensemble immobilier La Sallazienne	GROUPAMA <i>Solution franchise à 2.000 €</i> 4.653 €	601 €
Responsabilité civile générale	SMACL <i>Solution franchise à 1.000 €</i> 4.039,89 €	1.794 €
Véhicules terrestres à moteur et accessoires	SMACL – 7.889,16€	5.985 €
Protection juridique et défense pénale des agents et élus	SMACL – 1.155,22 €	706 €
TOTAL	36.150 €	21.528 €

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** les marchés de service d'assurance de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer les marchés correspondants.

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance

Josette LABAYE

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 27/02/23

Publication en ligne le 28/02/23

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale GRANDGIRARD